

fovie témoigna , les larmes aux yeux , sa vive douleur de ne pouvoir s'opposer aux atteintes qu'on alloit porter aux droits & prérogatives de la Religion dominante Enfin après bien des débats , des contestations de part & d'autre , durant lesquels le Ministre de Russie s'efforça d'adoucir autant qu'il étoit possible la rigueur des conditions qu'on exigeoit des Délégués , la Constitution en faveur des Dissidens fut approuvée & signée vers les quatre heures après-midi. Cette Constitution accorde aux Dissidens l'exercice libre de leur Religion en Pologne , le pouvoir d'établir des écoles , d'avoir des cloches , des orgues à leurs Eglises , excepté dans cette Résidence où l'usage des cloches leur est défendu. Du reste ils jouiront d'une liberté civile fort étendue ; leurs procès seront portés dans les Jugemens assessoriaux , où ils pourront avoir quelques membres de leur Secte ; on les exclut seulement du Sénat & du Ministère.

Il a été remis à la Délégation un projet par lequel on propose d'accorder des pensions aux Ministres d'Etat ; & selon l'auteur de cette proposition , la pension du Prince Lubomirski , Grand-Maréchal de la Couronne & Ministre d'Etat , devoit être de 120 mille florins. Ce Seigneur s'est récrié contre un pareil projet , quant à ce qui le concernoit , & a représenté , *que les circonstances & la situation de sa Patrie ne permettant guère l'augmentation des impôts , il convenoit encore moins d'augmenter les pen-*